

**DOCUMENT DE CONCERTATION**

(reprise de la concertation suite à l'avis des services et des personnes publiques associées)

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Commune de MAGNY JOBERT**

Document graphique  
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème  
**Plan en date du 03 avril 2017**

P i è c e n ° 4.3.16

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire :  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiatived@orange.fr  
Agence de Beaunjon  
Tél : 03.81.83.53.29 - initiatived25@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

\*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012\*  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

**Légende**

--- Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

**ZONES URBAINES**

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.
- Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières où à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas, PSS, ou PPRI).

**ZONES A URBANISER**

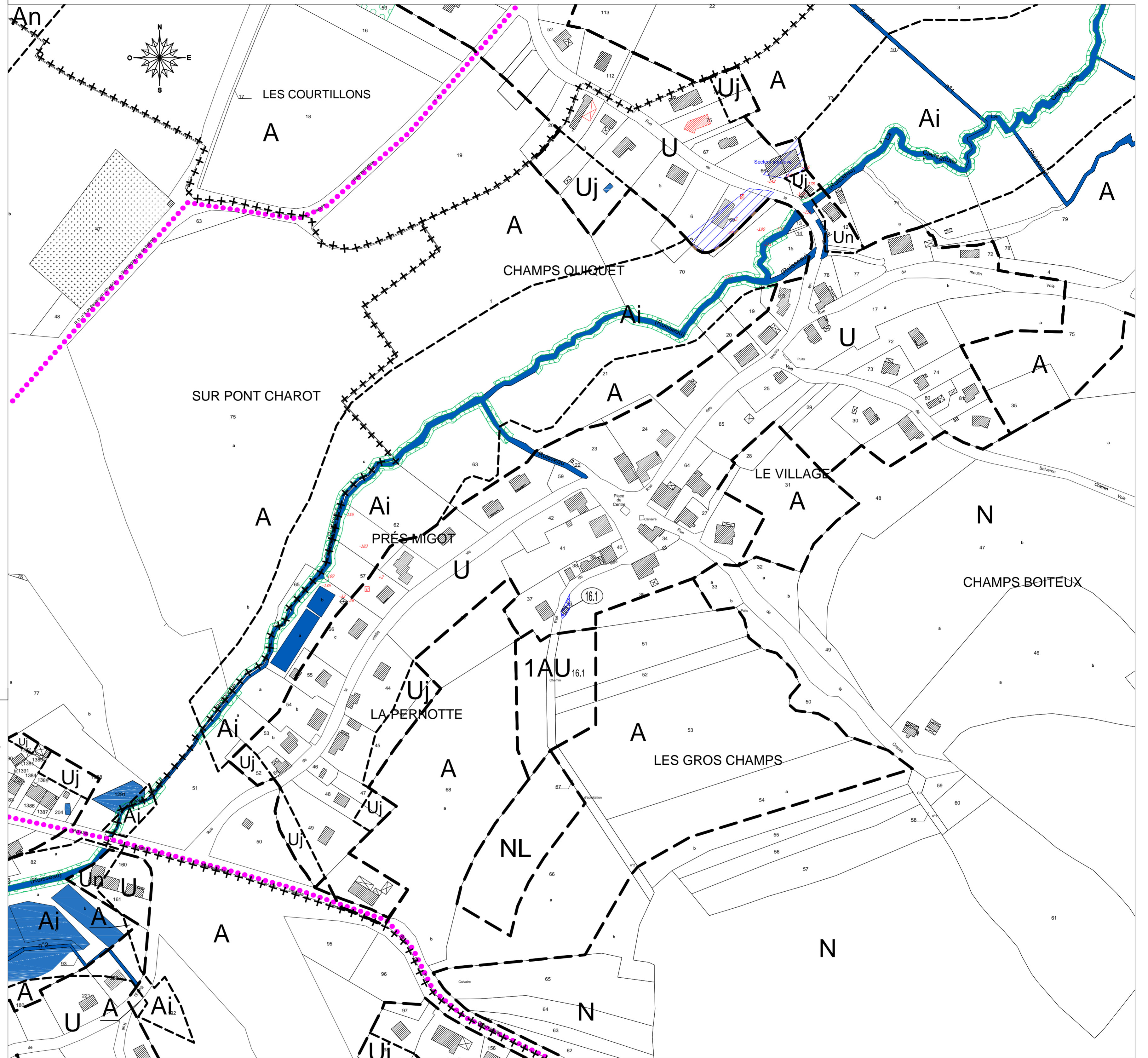
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
- 1AU<sub>16.1</sub> Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

**ZONES AGRICOLES**

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.
- NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.



- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- ▭ Exploitations agricoles.
- ① Emplacements réservés et numéro d'opération.

*Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 123-11 j):*

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
16.1	Elargissement de voirie	Commune	72 m²